

GRAND CONSEIL

Question Jean-Daniel Wicht

2015-CE-144

Plan directeur cantonal

DAEC

07.05.2015

Depuis la mise en vigueur, le 1^{er} mai 2014, des modifications de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), les communes, les milieux de la construction et l'économie en général font part de leur inquiétude car de nombreux projets sont bloqués en raison du moratoire imposé par la Confédération, tant que le canton de Fribourg n'aura pas un nouveau plan directeur cantonal approuvé. Des cantons comme Zürich, Bâle et Genève ont déjà vu leurs plans respectifs adoptés par la Confédération.

A Fribourg, il n'est pas un jour où le soussigné et bien d'autres collègues députés sont interpellés par des citoyens, des architectes et des conseillers communaux qui voient des mois de travail anéantis par des blocages dus au moratoire. Cette situation pourrait devenir catastrophique pour le canton de Fribourg qui avait, avant la modification de la loi, le vent en poupe, grâce au dynamisme de tous ses acteurs économiques et politiques. Je crains que si cette situation ne perdure, la construction dans notre canton va subir un coup d'arrêt avec à la clé, malheureusement, des licenciements.

Ces perspectives inquiétantes m'amènent à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quand le Conseil d'Etat sera-t-il prêt à déposer le plan directeur cantonal modifié dans le sens des exigences de la LAT ?
2. Pourquoi n'a-t-on pas réussi à être plus réactif à l'instar des cantons de Zürich, Bâle et Genève ?
3. Est-ce que le canton dispose de suffisamment de ressources en personnel pour établir le plan directeur cantonal, conformément aux exigences de la Confédération ?
4. Que pense faire le Conseil d'Etat pour éviter une situation de blocage aux conséquences imprévisibles, en termes d'emplois ?

(Sig.) Jean-Daniel Wicht, député